Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	Hélimax / SAF	04.92.54.15.15 / 06.22.81.23.25 / 06.80.30.16.33
Aéronef (type couleur immatriculation)	AS 350 B3 F-HJCG	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	ELEVEUR Mr Peyron	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
16/09/19	Parking des Gourniers	Chapelle St Marcellin		1	1	Enlèvement d'un veau dans le torrent à environ 100m en dessus la chapelle St Marcellin

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 561 / 2019

Suivi par : Annick Martinet

à Gap, le 16/09/ 2019

Le Directeur,

Le Directeur Adjoint,

Thierry DURAND

COPIE SECTEUR EMBRUNAIS